



Gea, on m'a fait travailler avec des produits actifs dangereux

Par Sven

Bonjour j ai travaillé dans une entreprise pharmaceutique pendant 3 ans et l anner passer en fait mon patron ma fais travaille avec de la poudre active (dangereux pour la santé ,cancigenerique etc ,) j ai travaillé tout la matinée avec car je devais détruite des pillues quelque milliers , et après 6heur de travaille quand j ai bientôt fini un autre responsable arrive en panic et me que je ne aurais pas pus toucher c est produit sans masque, veste de protection etc

5 min après mon patron a moi est venu en panic en s exusant

Mon ma question est que tout le me dis que j aurais dû porter plainte contre mon entreprise et demander un dédommagement, çar apparament ce serais illégal ce qu il sont fais , ma question maintenant est ce vrais et est ce que j ai encore une chance de gagner après 2 ans car je ne travaille plus la ? Fin est ce vrais que je peux porter plainte dans ce cas ?? Merci a vous et si vous avez des conseille a comment poursuivre merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Cela peut en effet constituer une faute grave....

Je vous invite à vous renseigner directement auprès de l'inspection du travail.

Par Sven

D accord j appellerais demain matin , merci a vous , si vous avez d autre conseille je suis toujours a l écoute
Bien a vous